

ARRETE PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

NOMINATION DE 7 MANDATAIRES TEMPORAIRES A LA REGIE DE RECETTES DE NAUTILIS

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Ressources - Finances
N° 2018-A-101

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** du **GRAND ANGOULEME**,

VU, le code général des collectivités territoriales,
VU, la décision n° 2017-D-18 du 25 janvier 2017 portant création d'une régie de recettes au centre nautique patinoire Nautilus,
Vu, l'arrêté 2017-A-86 du 11 juillet 2017 portant délégation de fonction, délégation et subdélégation de signature à Monsieur DOLIMONT en sa qualité de vice-président
Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
Vu l'avis conforme du régisseur,
Vu l'avis conforme du mandataire temporaire,
VU l'avis conforme de Monsieur le trésorier municipal ;

ARRETE

ARTICLE 1er: L'article 4 de l'arrêté SF/2017-27 est rédigé comme suit :

sont nommés, sous la responsabilité du régisseur, mandataires temporaires jusqu'au 31 décembre 2019 :

- Madame **BOIS Noémie** née le 08/04/1997 à Saint Michel,
- Monsieur **BOUADJARD Azedune**, né le 20 février 1990 à Soyaux,
- Monsieur **BOUILLER Manuel**, né le 07 février 1983 à Saint-Jean d'Angély,
- Madame **LE MARHOLLEC Enora**, née le 14 novembre 1998 à Belley (01)
- Madame **POIBLEAU Célia** née le 30/08/1995 à l'Isle d'Espagnac,
- Madame **ROMAGNE Priscillia** née le 27/06/1994 à l'Isle d'Espagnac,
- Madame **TERUEL Tracy** née le 26/08/1996 à Saint-Michel.

ARTICLE 2 : Les autres articles de l'arrêté 2017-27 demeurent inchangés.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Angoulême, le 21 décembre 2018

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **20 février 2019**
Publié ou notifié,
Le **20 février 2019**